CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR L'EXPLOITATION DES COURTS DE TENNIS ET DES LOCAUX LIES A LEUR FONCTIONNEMENT SITUES TRAVERSE REGNY (13009)

Fiche de renseignements à compléter et à retourner
à la Direction des Sports de la Ville de Marseille
Service Appui Fonctionnel - 9, rue Paul Brutus - 13233 MARSEILLE cedex 20

RAISON SOCIALE SOCIÉTÉ / TITRE ASSOCIATION : ……..
……..

CAPITAL SOCIAL POUR LES SOCIÉTÉS : ……...

ADRESSE : ……...
……..

TÉLÉPHONE : ……..

E-MAIL : ……

STATUT ENTREPRISE / ASSOCIATION : ……
……

N° RC ou N° RM : ……

IDENTIFIANT SIRET : ……...

CODE A.P.E. : ……

RESPONSABLE : ……..

QUALITÉ : ……...

RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES SIMILAIRES :
……
……
……
……
……
……

<u>MONTANT DE REDEVANCE ANNUELLE EN DEUX PARTIES</u> :

- UNE PART FIXE DE REDEVANCE ANNUELLE FIXÉE A **: 8 625,86 €**

- 4 courts de tennis extérieurs X 2 000 € / court / an = 8 000 €
- locaux de 208,62 m² X 3 € / m² = 625,86 €

- UNE PART VARIABLE PROPOSÉE PAR LE CANDIDAT DE **: ……%** assise sur l'ensemble du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé sur le site. **<u>Le pourcentage proposé par le candidat ne pourra pas être inférieur à 5 %</u>** <u>(voir point 6.2 de l'Appel à manifestation d'intérêt).</u>

NOM ET SIGNATURE DU CANDIDAT

……